

SEFRI NEWS SBFI

Informations du Secrétariat
d'Etat à la formation, à la
recherche et à l'innovation SEFRI



Mai/13



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
**Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI**

Table des matières

Sommaire

- Révision de la loi sur les contributions à la formation
Un écho favorable 4
- Deuxième forum de l'innovation Suisse-Allemagne
Rencontres bilatérales à la Medical Valley 5
- Rencontre annuelle du réseau extérieur FRI
Facilitateurs et médiateurs suisses et étrangers 6
- «Science to Market»: le «Global Statement» 2013 du réseau extérieur FRI
Huit tendances globales se détachent 7
- Les prestations de la formation professionnelle à l'honneur
2014, année de la formation professionnelle 8
- Lancement d'un projet stratégique en commun
avec les partenaires de la formation professionnelle
LE SEFRI accorde une grande priorité à la formation
professionnelle supérieure 9
- Recherche et innovation nationales
Les conventions de prestations 2013-2016 avec les Académies
suisses des sciences sont signées 10

Page de titre

En avril 2013, le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation concernant la révision totale de la loi sur les contributions à la formation. Le message correspondant sera présenté d'ici l'été 2013 (voir page 4).

Image: Université Berne/Photo: Iris Krebs

Transparence



Chère lectrice, cher lecteur,

La situation sociale ne doit pas constituer un obstacle à l'obtention d'un diplôme d'une haute école pour les personnes motivées et douées. Tel est l'un des points irréfutables du débat sur le montant des taxes d'études. Il ne s'agit pas seulement d'une question d'égalité des chances: la Suisse n'a ni les moyens ni le droit de gaspiller ses talents.

Quant à la question de savoir comment y parvenir, en veillant notamment à l'égalité de traitement des diplômés de la filière professionnelle, elle reçoit des réponses très différentes. Dans ce contexte, un point me semble avoir trop peu retenu l'attention jusqu'ici: l'incitation, liée au montant des taxes, à adopter ou à maintenir le statut d'étudiant. Où se situe le seuil d'exmatriculation pour la personne qui a certes commencé des études, mais qui les a plus ou moins explicitement abandonnées, qui ne fréquente pas ou à peine les cours et les séminaires, qui exerce éventuellement une activité rémunérée, mais qui stagne et se résigne dans la voie de formation qu'elle a choisie? A partir de quel seuil les avantages de la carte d'étudiant et ceux éventuellement inhérents au statut d'étudiant sont-ils contrebalancés par les taxes?

Une telle question me semble légitime, car il s'agit au fond du financement à répartir par les pouvoirs publics. Quiconque s'affiche comme étudiant sans l'être effectivement biaise le système: s'agissant des transferts financiers au sens des conventions intercantionales et du cofinancement des hautes écoles par la Confédération (presque trois milliards de francs au total!), les arguments et les décomptes font toujours état du nombre d'étudiants immatriculés.

En fixant des taxes inférieures, une haute école incite éventuellement à de pseudo-immatriculations, elle prive d'autres institutions de subventions fédérales et profite de contributions intercantionales injustifiées. Il ne s'agit assurément pas de travailler avec des listes de présence comme cela se produit devant la caserne. Il faudrait alors également prendre dûment en compte les étudiants à temps partiel. Mais il serait intéressant de savoir jusqu'à quel niveau de taxes d'études ceux qui souhaitent vraiment étudier restent immatriculés, les autres empruntant ouvertement une voie qui leur convient en dehors du système tertiaire (qui serait alors financé conformément aux coûts effectifs). Il est évident que la question des contributions aux études socialement compatibles (bourses, prêts) devrait alors être traitée en tenant compte de cette valeur seuil.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mauro Dell'Ambrogio'. The signature is fluid and cursive.

Mauro Dell'Ambrogio
Secrétaire d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation

Révision de la loi sur les contributions à la formation

Un écho favorable

La Confédération veut créer de meilleures conditions pour l'égalité des chances dans l'accès aux études supérieures et soutenir les cantons dans l'harmonisation des régimes des bourses d'études. Ces objectifs principaux de la révision totale de la loi sur les contributions à la formation ont rencontré un écho favorable lors de la procédure de consultation, comme le montre l'évaluation des résultats réalisée entre-temps. Le Conseil fédéral estime que le projet de loi est une base solide pour la rédaction du message qui devra lui être soumis pour l'été 2013, même si certains aspects restent à préciser.



En proposant une révision totale de la loi fédérale sur les contributions, le Conseil fédéral entend créer de meilleures conditions pour l'égalité des chances dans l'accès aux études supérieures.

En proposant une révision totale de la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les contributions aux cantons pour l'octroi de bourses et de prêts d'études dans le domaine de la formation du degré tertiaire (Loi sur les contributions à la formation), le Conseil fédéral entend créer de meilleures conditions pour l'égalité des chances dans l'accès aux études supérieures. Le projet de loi tend à renforcer globalement la formation et la recherche en Suisse tout en appuyant le processus d'harmonisation des régimes des bourses d'études mis en place par les cantons en 2009. La révision de loi proposée par le Conseil fédéral répond aussi à l'«initiative sur les bourses d'études» déposée en janvier 2012 par l'Union des Etudiant-e-s de Suisse (UNES).

Maintien de la compétence des cantons

La procédure de consultation qui courait jusqu'au 14 février 2013 a suscité près de 90 prises de position. La grande majorité des participants à la consultation adhèrent à l'orientation de la révision de la loi et sont favorables au maintien

de la compétence des cantons telle que prévue dans la Constitution. Les avis divergent cependant quant à savoir dans quelle mesure les règles du concordat des cantons sur les bourses doivent être reprises dans la loi fédérale.

Nombre de participants relèvent que le degré tertiaire englobe à la fois des formations universitaires et des formations professionnelles (tertiaire A et B). Ils insistent aussi sur l'importance du libre choix des études et la mobilité souhaitable des étudiants.

Garantie de l'équivalence des formations académiques et professionnelles de degré tertiaire

Le Conseil fédéral juge que le projet mis en consultation est une bonne base pour la suite des travaux. L'objet et le champ d'application de la loi resteront inchangés. Le principe de l'allocation des subventions fédérales en fonction des prestations, prévu dans le projet mis en consultation, ne sera pas retenu; le régime de répartition actuel sera reconduit. On renoncera à légiférer

sur le montant des bourses. Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) de remanier le projet sur quelques points. Conçu comme loi-cadre, le texte se limitera à renvoyer au concordat sur les bourses d'études et l'équivalence des formations académiques et professionnelles de degré tertiaire (tertiaire A et B) sera garantie dans l'allocation des aides à la formation. Le message sur la révision totale de la loi sur les contributions à la formation ainsi que le projet de loi remanié seront soumis au Conseil fédéral d'ici l'été 2013.

Informations complémentaires

Le rapport sur les résultats et les prises de position sur le projet de loi sont publiés sur le site: www.sbf.admin.ch/ausbildungsbeitragsgesetz_fr

Contact

SEFRI, Therese Steffen
Cheffe de la division Education générale et coopération en éducation
☎ + 41 31 322 96 69
✉ therese.steffen@sbfi.admin.ch

L'initiative sur les bourses d'études

La révision de loi proposée par le Conseil fédéral répond à l'«initiative sur les bourses d'études» déposée en janvier 2012 par l'Union des Etudiant-e-s de Suisse (UNES). L'initiative vise à harmoniser le système d'attribution des bourses d'études moyennant la création d'une compétence fédérale. L'initiative sur les bourses d'études a été acceptée le 27 février 2012 avec 117 256 voix au total.

Informations complémentaires:

www.vss-unes.ch/stipendieninitiative

Deuxième forum de l'innovation Suisse-Allemagne

Rencontres bilatérales à la Medical Valley

Partenaires de l'économie, la Suisse et l'Allemagne sont des pays leader au niveau international dans les domaines de l'innovation, de la science et de la technologie. Dans le but de renforcer les coopérations entre les différents acteurs de l'innovation, notamment entre les PME et les institutions de recherche suisses et allemandes, les deux pays ont organisé fin mars 2013 le deuxième forum bilatéral de l'innovation à Erlangen, près de Nuremberg, consacré à la technologie médicale.

Le premier forum de l'innovation, qui s'est tenu en novembre 2011 à Schaffhouse, avait pour thème la mobilité durable. Cette année, la manifestation s'est intéressée à la technologie médicale et a eu lieu à Erlangen, près de Nuremberg, à la Medical Valley, un pôle (cluster) leader au niveau mondial dans le domaine de la technologie médicale.

L'objectif du forum était de faire le point sur l'état de développement de thèmes clés de la technologie médicale, d'échanger sur les évolutions actuelles et d'initier concrètement des projets bilatéraux. L'événement sert de plateforme auxancements de coopérations, que la centaine de participants issus des milieux économique et scientifique de Suisse et d'Allemagne pourra choisir de poursuivre ultérieurement.

En ouverture du forum, le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann a insisté sur le rôle de l'innovation pour la

branche de la technologie médicale et sur l'importance de la collaboration bilatérale entre la Suisse et l'Allemagne et a proposé de réaliser le troisième forum de l'innovation l'année prochaine en Suisse sur le thème de l'efficacité énergétique. Le président de la Medical Valley, Erich Reinhardt, s'est adressé aux participants et leur a transmis un message de bienvenue au nom de la nouvelle ministre allemande de l'Enseignement et de la Recherche, Johanna Wanka, absente pour raison de maladie.

Des ateliers en lien direct avec la technologie médicale personnalisée ont été organisés durant la deuxième journée du forum. Les ateliers et le temps mis à disposition pour le réseautage ont permis à la centaine d'experts suisses et allemands d'initier des projets d'innovation bilatéraux. Les sources de financement destinées à ces projets, telles que le programme paneuropéen de recherche et de développement EU-

REKA, ont été présentées à cette occasion, de même que d'autres programmes d'encouragement.

Contact

SEFRI, Bernhard Beutler
Division Recherche et innovation
nationales, Chef de l'unité Initiatives de
recherche et d'innovation bilatérales
☎ + 41 31 325 46 03
✉ bernhard.beutler@sbfi.admin.ch

Medical Valley Erlangen (D)



La «Medical Valley Europäische Metropolregion Nürnberg» se situe en Bavière, au cœur de l'une des régions d'Allemagne les plus dynamiques sur le plan économique. Plus de 130 partenaires issus des milieux scientifique, économique et de la santé sont réunis au sein d'un réseau interdisciplinaire. En 2010, le Ministère fédéral allemand de l'Enseignement et de la Recherche (deutsches Bundesministerium für Bildung und Forschung, BMBF) a élevé ce réseau au rang de «cluster national de pointe» en matière de technologie médicale.

L'objectif des partenaires de ce cluster est d'élaborer des produits, des solutions et des prestations de service qui permettront d'optimiser la couverture sanitaire de manière avérée sur le long terme. D'ici 2015, plus de 40 projets bénéficieront d'un encouragement. Ils auront pour thèmes l'amélioration de la prévention, le diagnostic, la thérapie et le suivi de maladies très répandues telles que le cancer, la démence et les accidents vasculaires cérébraux (AVC).

Pour de plus amples informations: www.medical-valley-emn.de

Rencontre annuelle du réseau extérieur FRI Facilitateurs et médiateurs suisses et étrangers

Fin mars 2013, 25 représentants du réseau extérieur FRI sont venus en Suisse pour une visite de travail de trois jours. Les points forts du programme ont été l'échange avec le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann, la présentation des résultats d'une enquête sur le thème «Science to Market» et la conférence qui a réuni 30 attachés scientifiques étrangers à Berne.

Lors de cette manifestation, le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann a réaffirmé son engagement en faveur d'une Suisse scientifique et industrielle ouverte sur le monde et tournée vers l'excellence. Pour rester compétitifs, il faut aussi que les acteurs du système FRI renforcent continuellement leurs coopérations internationales. Les consulats scientifiques swissnex et les attachés scientifiques réunis en cette journée ont un rôle important à jouer à cet égard.

Sont également intervenus à l'occasion de cette journée le prof. Martin Vetterli, président du Conseil de la recherche du Fonds national suisse, le prof. Thierry Courvoisier, président des Académies suisses des sciences, Walter Steinlin, président de la Commission pour la technologie et l'innovation, ainsi que le secrétaire d'Etat Mauro Dell'Ambrogio, SBFI.

Le programme concernant le réseau extérieur FRI comprenait en outre un échange avec les représentants du World Trade Institute de l'Université de Berne, une manifestation publique à Lucerne en collaboration avec l'Université, la Haute école spécialisée et la Haute école pédagogique de ce canton, ainsi que différents ateliers relatifs notamment à la collaboration à l'intérieur du nouveau SEFRI et à la coopération avec le Swiss Business Hub. La prochaine rencontre est prévue pour le deuxième semestre 2014.

Contact

SEFRI, Walter Grossenbacher,
Suppléant du chef de la division
Relations internationales

☎ + 41 31 325 79 06

✉ walter.grossenbacher@sbfi.admin.ch

Une précieuse collaboration

Interview avec Margrit Leuthold, directrice de swissnex India



Qu'est-ce qui vous a particulièrement marquée lors de cette rencontre annuelle?

C'est la première fois que je participais à une rencontre annuelle,

il me manque donc un point de comparaison. Pourtant, j'ai relevé quatre éléments significatifs: une très bonne ambiance entre les participants, une volonté commune d'atteindre l'excellence au sein du pôle suisse d'innovation, de science et de technologie dans les pays cibles représentés, une grande reconnaissance de notre travail chez les différents partenaires en Suisse et de bonnes relations entre la centrale à Berne et le réseau extérieur.

Quels sont les domaines FRI suisses qui intéressent plus particulièrement l'Inde?

Dans le domaine de la formation, le système suisse de formation professionnelle suscite un vif intérêt en Inde également. Nous suivons avec une grande attention l'évaluation du projet pilote. Dans le domaine de la recherche, la Suisse est reconnue en tant que partenaire digne de confiance dans la plupart des disciplines académiques. Dans le domaine de l'innovation, nous aimerions en apprendre plus en matière de technologie de précision et de production de produits de qualité à des prix abordables. Certains modèles de coopération entre des hautes écoles et l'industrie suscitent également un grand intérêt. L'Inde s'efforce de combler le retard dans le domaine FRI et a, à cette fin,



Olivier Dessibourg, journaliste scientifique au Temps, a animé la conférence réunissant 30 attachés scientifiques étrangers et 25 représentants du réseau extérieur FRI. La manifestation a été organisée conjointement par le Fonds national suisse, la Commission pour la technologie et l'innovation, les Académies suisses des sciences et le Secrétariat à la formation, à la recherche et à l'innovation.

augmenté ses fonds de manière substantielle et développé de nouveaux instruments.

Dans quels domaines la Suisse doit-elle s'inspirer de l'étranger?

En Suisse, le domaine FRI dispose dans l'ensemble de bons atouts en comparaison mondiale. La Suisse peut toutefois s'améliorer notamment au niveau de la systématisation de l'image de marque des hautes écoles et de la professionnalisation du suivi des anciens étudiants, ainsi qu'au niveau de la recherche de fonds et de la collaboration interculturelle. Certains pays, comme la Chine et l'Inde, réussissent actuellement à contrer la fuite des cerveaux en proposant de très bonnes offres de retour au pays. D'autres pays disposent d'excellents canaux permettant de familiariser le grand public avec la science et la technologie.

Margrit Leuthold
Directrice de swissnex India,
Bangalore

✉ margrit.leuthold@swissnexindia.org

Le réseau extérieur FRI

Le réseau présent sur 23 sites dans 19 pays se compose des consulats scientifiques swissnex et des conseillers d'ambassade suisses pour la formation, la recherche et l'innovation. Cette structure œuvre à positionner la Suisse comme un pôle d'excellence pour la formation, la recherche, l'innovation et l'art. Le réseau extérieur FRI est dirigé par le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), en étroite collaboration avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).



Le réseau extérieur FRI est constitué de sièges swissnex (rouge), d'ambassades suisses et de conseillers d'ambassade pour la formation, la recherche et l'innovation (état: avril 2013).

Pour de plus amples informations: www.sbfi.admin.ch/bfi_aussennetz_fr

«Science to Market»: le «Global Statement» 2013 du réseau extérieur FRI Huit tendances globales se détachent

Lors de la rencontre annuelle 2013 du réseau extérieur FRI, le «Global Statement» a été présenté en la présence du conseiller fédéral Schneider-Ammann. Il vise à identifier des tendances globales et des «bonnes pratiques», ainsi qu'à présenter un thème actuel important pour la Suisse dans un contexte international. Cette année, le thème choisi s'intitule «Science to Market: Connecting Science and Economy».

Le «Global Statement» a été élaboré conjointement par tous les swissnex et les conseillers d'ambassade sur la base d'un questionnaire qui leur a été adressé. Il a pour objectif d'identifier les tendances générales et de présenter des exemples de «bonnes pratiques» et d'initiatives nationales ayant rencontré du succès.

Cette année, le «Global Statement» porte sur le thème «Science to Market» et met l'accent sur huit tendances globales qui intéresseront non seulement les membres du réseau extérieur du FRI (swissnex et les conseillers scientifiques) mais également d'autres acteurs suisses du domaine FRI.

- Pour tous les pays interrogés, l'augmentation de leur capacité d'innovation par un rapprochement plus étroit des sciences et du marché est une priorité majeure et une nécessité.
- Une attention toute particulière est portée sur la création d'établissements regroupant concrètement des activités scientifiques et économiques. Les dénominations varient mais tous les pays s'accordent à dire que la proximité géographique favorise la collaboration et le transfert de technologie.
- Dans la très grande majorité des pays, des institutions visant à encourager l'innovation sont créées ou consolidées.
- Parmi les mesures les plus répandues, on compte les avantages ou les allègements fiscaux en faveur des start-up ou des investissements dans des projets R&D.
- Les programmes visant à encourager la recherche préconcurrentielle (proche du marché) font clairement partie des tendances actuelles, même si certains pays insistent sur l'importance de la recherche fondamentale pour rester performant à long terme.
- Le nombre élevé d'initiatives nationales et régionales centrées sur le thème «Science to Market» peut prêter à confusion et créer des chevauchements.

- Les pays BRICS (Brésil, Russie, Chine, Inde et Afrique Sud) et les Etats-Unis sont les partenaires les plus souvent cités pour de telles collaborations. Les personnes basées dans les pays de l'UE ont souvent mentionné le 7^e programme-cadre de recherche européen (7^e PC).

En ce qui concerne la collaboration avec la Suisse, les réponses montrent que de nombreuses possibilités n'ont pas encore été exploitées. La CTI ainsi que d'autres organisations basées à l'étranger telles que les Swiss Business Hubs et les chambres de commerce sont considérées comme des partenaires importants pour intensifier l'engagement dans ce domaine. En outre, les personnes interrogées (le réseau FRI suisse) ont souligné l'intérêt d'accorder une meilleure visibilité aux possibilités offertes sur le plan international par EUREKA et les programmes-cadres de recherche européens.

Contact

SEFRI, Pia Stalder
Conseillère scientifique
Division Relations internationales
☎ + 41 31 322 12 97
✉ pia.stalder@sbfi.admin.ch

Pour de plus amples informations:

Le rapport complet sur le «Global Statement» et les présentations Power Point correspondantes sont disponibles à l'adresse:

www.sbfi.admin.ch/global_statement

Les prestations de la formation professionnelle à l'honneur

2014, année de la formation professionnelle

L'année prochaine, les Championnats suisses des métiers seront organisés pour la première fois en même temps et au même endroit pour l'ensemble des métiers, à la mi-septembre à Berne. A l'occasion de la séance d'information qui s'est tenue en avril 2013, le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann a déclaré l'année 2014 année de la formation professionnelle.



1^{er} championnat suisse des métiers
17. – 21.09.2014

De nombreuses associations professionnelles organisent depuis plusieurs années les championnats suisses des métiers pour les jeunes professionnels. Ces championnats constituent souvent une étape de qualification pour les concours mondiaux et européens. L'année prochaine, les Championnats suisses des métiers seront organisés pour la première fois en même temps et au même endroit pour l'ensemble des métiers. Cette grande manifestation aura lieu à Berne du 17 au 21 septembre sous le nom de «SwissSkills Bern 2014». Lors

de la séance d'information, les responsables de l'association «SwissSkills Bern 2014», fondée pour l'occasion, ont annoncé que les visiteurs pourront applaudir les performances des meilleurs représentants de près de 120 professions de l'artisanat, de l'industrie et des prestations de services. Près de 200 000 visiteurs et invités sont attendus de toute la Suisse et de l'étranger.

La Suisse sur le podium

A l'occasion de la séance d'information, le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann a souligné que, dans les concours européens et internationaux (EuroSkills et WorldSkills), les jeunes professionnels suisses n'avaient rien à envier à leurs homologues étrangers. En effet, les Suisses montent régulièrement sur le podium, comme lors des EuroSkills, qui ont eu lieu l'automne passé à Spa-Francorchamps en Belgique, où ils ont remporté 3 médailles d'or, 3 d'argent et 2 de bronze. L'équipe suisse s'est par ailleurs hissée au 2^e rang dans le classement final par nations.



En septembre 2014, les champions et les championnes participant aux premiers Championnats suisses des métiers seront honorés pour leurs prestations remarquables. © swisskills

Pour le ministre de la formation et de l'économie, la formation professionnelle duale est à l'origine de ce succès. Elle constitue l'un des points forts de la Suisse et est de mieux en mieux reconnue au niveau international. Le faible taux de chômage chez les jeunes, le haut niveau de compétitivité et le potentiel d'innovation de la Suisse sont autant d'indicateurs supplémentaires de la plus-value de la place économique suisse.

Encourager les talents

Selon le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann, les «SwissSkills Berne 2014» constitueront le point culminant de l'année de la formation professionnelle. D'autres manifestations sont également prévues sous le thème de l'encouragement des talents. A l'oc-

casion d'une conférence de lancement qui aura lieu début février à Montillier (FR), les défis à venir et les actions réalisées selon la loi sur la formation professionnelle entrée en vigueur en 2004 seront examinés. On prévoit en outre le Congrès international de la formation professionnelle du 18 au 20 septembre 2014 à Winterthour, une exposition spéciale relative à la formation professionnelle supérieure qui aura lieu pendant les «SwissSkills Berne 2014», ainsi qu'une cérémonie de clôture «Talent league» en novembre à Lausanne. Le conseiller fédéral Schneider-Ammann a insisté sur le fait que la Confédération ne veut pas s'endormir sur ses lauriers, mais entend au contraire renforcer la formation professionnelle aux niveaux national et international.

Contact

SEFRI, Beat Waber
Collaborateur scientifique
Division Formation professionnelle
initiale et supérieure, Unité Questions de fond et politique

☎ + 41 31 322 07 06

✉ beat.waber@sbf.admin.ch

Plus d'informations

- Championnats suisses des métiers 2014:
www.swisskillsbern2014.ch
- Fondation SwissSkills:
www.swiss-skills.ch

Lancement d'un projet stratégique en commun avec les partenaires de la formation professionnelle

LE SEFRI accorde une grande priorité à la formation professionnelle supérieure

Avec la formation professionnelle supérieure, la Suisse dispose au degré tertiaire, à l'intention des professionnels qualifiés, d'une offre de qualification supérieure qui a fait ses preuves et qui est appréciée par les milieux de la pratique professionnelle. Avec le lancement d'un projet stratégique, le SEFRI met encore davantage l'accent sur le développement et le renforcement de ce domaine de formation. Des résultats concrets sont attendus en ce qui concerne le financement, le positionnement et la reconnaissance à l'avenir de la formation professionnelle supérieure.

Suite à divers développements intervenus dans le système de formation professionnelle et dans le paysage suisse de la formation, la formation professionnelle supérieure est de plus en plus confrontée à de nouveaux défis, tels que la mobilité de la main-d'œuvre et, en lien étroit avec cette dernière, l'internationalisation des diplômes. La création et le succès des hautes écoles spécialisées exigent également un positionnement clair de la formation professionnelle supérieure au degré tertiaire.

Premières mesures

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) accorde une importance majeure à la formation professionnelle supérieure et a déjà engagé plusieurs mesures en vue, d'une part, de renforcer ce domaine du système de formation professionnelle et, d'autre part, d'améliorer sa recon-

naissance au niveau national et international. Il a notamment augmenté les subventions fédérales versées pour l'organisation des examens professionnels fédéraux qui passent dorénavant de 25% à 60%, voire à 80% dans certains cas. La Confédération soutient par ailleurs les organes responsables dans le cadre du développement des examens professionnels fédéraux, des filières de formation des écoles supérieures et lors de la création de nouveaux examens et filières de formation. Les bases légales pour l'introduction d'un cadre national des certifications ont en outre été élaborées. Cet instrument améliorera la comparabilité à l'échelle internationale des diplômes de la formation professionnelle en particulier.

Procédure coordonnée

Afin d'assurer le lien entre tous les thèmes qui s'articulent autour de la

formation professionnelle supérieure, le SEFRI a lancé, début 2013, un projet stratégique dans le cadre duquel des solutions sont examinées et traitées conjointement avec les partenaires de la formation professionnelle (soit les cantons et les organisations du monde du travail). Ces travaux doivent permettre à la formation professionnelle supérieure de continuer à contribuer au succès de notre pays dans le contexte de la concurrence internationale. En ce qui concerne le financement, des discussions sont en cours avec les partenaires de la formation professionnelle sur différents modèles d'encouragement des cours préparatoires aux examens professionnels fédéraux. Dans le même esprit que l'augmentation des subventions pour l'organisation des examens, la solution retenue devra permettre d'alléger concrètement la charge financière des candidats aux examens. Il conviendra cependant, dans

Diplômes au degré tertiaire	
Diplômes de la formation professionnelle supérieure	27 000 (dont 23 300 réglementés par la Confédération)
Examens professionnels fédéraux	env. 220 examens 13 100 brevets fédéraux
Examens professionnels fédéraux supérieurs	env. 170 examens 3 000 diplômes fédéraux
Filières de formation des écoles supérieures	8 domaines de formation avec 52 orientations et plus de 400 filières de formation 7 100 diplômes ES
Diplômes des hautes écoles spécialisées, des hautes écoles pédagogiques et des universités / écoles polytechniques fédérales	43 878 (doctorats compris)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ dont diplômes des hautes écoles spécialisées et hautes écoles pédagogiques ▪ dont diplômes des universités / écoles polytechniques fédérales 	16 200 diplômes, master, bachelor 24 700 licences/diplômes, bachelor, master et doctorats

Source: SEFRI und OFS

la mesure du possible, de renoncer à un surcroît de réglementation et à la scolarisation de la préparation aux examens professionnels fédéraux, préparation qui était jusqu'à présent libre.

Qualifications supérieures en suivant la voie de la formation professionnelle

Avec les universités, les hautes écoles spécialisées et les écoles polytechniques fédérales, la formation professionnelle supérieure constitue le degré tertiaire du système éducatif suisse. Développé

au fil du temps, le système de formation professionnelle supérieure englobe deux types de formation:

- les examens professionnels fédéraux, sanctionnés par le brevet fédéral, et les examens professionnels supérieurs fédéraux, menant au diplôme fédéral. Seuls les examens sont réglementés par la Confédération. La préparation aux examens, par exemple sous la forme de cours préparatoires, est libre;
- les filières de formation des écoles supérieures, sanctionnées par un di-

plôme reconnu par la Confédération. La formation et l'examen final sont reconnus au niveau fédéral.

La formation professionnelle supérieure vise à transmettre et à faire acquérir des qualifications et des compétences qui permettent d'assumer des responsabilités techniques et de conduite exigeantes. Elle se distingue notamment par son orientation vers les besoins du marché du travail et par le lien qui relie la pratique et la théorie. Offrant différentes passerelles et des perspectives professionnelles et de carrière également aux personnes qui ne sont pas titulaires de la maturité, la formation professionnelle supérieure constitue un argument prépondérant pour inciter des jeunes talents à s'engager dans la voie de la formation professionnelle. Grâce à cette voie de formation, la relève en professionnels et cadres qualifiés est assurée dans nos entreprises.

Contact

SEFRI, Rémy Hübschi
 Chef de projet Formation professionnelle supérieure
 ☎ + 41 31 322 21 27
 ✉ remy.huebschi@sbfi.admin.ch

Recherche et innovation nationales

Les conventions de prestations 2013–2016 avec les Académies suisses des sciences sont signées

Les quatre académies scientifiques regroupent quelque 160 sociétés savantes et une centaine de commissions et groupes de travail. Elles constituent un réseau d'experts organisé selon le principe de milice, qui couvre l'ensemble des disciplines scientifiques. Les académies rassemblent des connaissances hautement spécialisées et produisent du savoir d'orientation. Organisations indépendantes et médiatrices du savoir, elles rédigent des synthèses et des expertises transdisciplinaires relatives à des problèmes pratiques à l'intention des milieux politiques et de l'administration. En outre, les académies soutiennent d'importants services de documentation, mènent des entreprises à long terme, entretiennent des plateformes de coordination et animent le dialogue entre la science et la société. Au cours de la période 2013–2016, il est prévu que la Confédération leur alloue une enveloppe totale de plus de 120 millions de francs pour leurs activités en vertu de la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation.

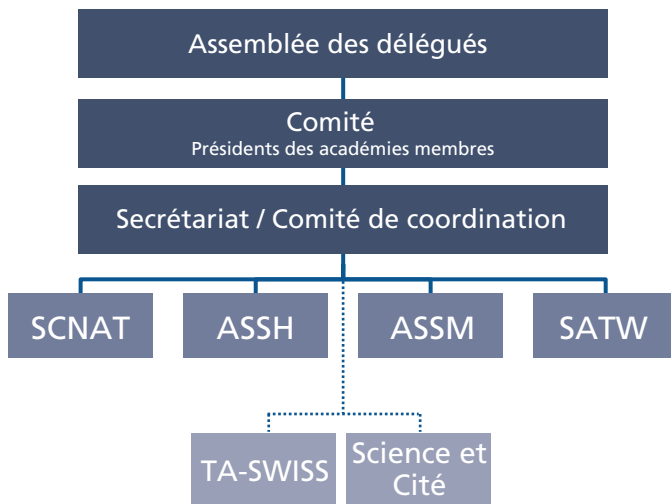
Depuis 2006, les quatre académies (Académie suisse des sciences naturelles SCNAT, Académie suisse des sciences humaines et sociales ASSH, Académie suisse des sciences médicales ASSM et Académie suisse des sciences techniques ASST) sont réunies dans l'association *Académies suisses des sciences*. Le Centre d'évalua-

tion des choix technologiques (TA-SWISS) et, dès 2012, la fondation Science et Cité ont été rattachés comme centres de compétence à l'association Académies suisses des sciences (voir figure).

Les objectifs de prestations de la période de financement 2013–2016 ont été définis conformément à cette structure

d'organisation. Les conventions de prestations spécifiques conclues avec chaque académie s'insèrent dans le cadre général d'une convention globale entre l'association des académies et la Confédération, représentée par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Structure de l'association Académies suisses des sciences



La convention-cadre définit les objectifs supérieurs de la période ainsi que les objectifs de prestations relatifs aux quatre priorités thématiques coordonnées par l'association (tâches coordonnées), que chaque académie est appelée à traiter avec les moyens financiers mis à disposition par la Confédération pendant la période considérée. Les conventions de prestations spécifiques définissent les tâches générales et les tâches spéciales de chaque académie au moyen d'objectifs de prestations. Les tâches spéciales couvrent des entreprises telles que les Glossaires nationaux et le Dictionnaire historique de la Suisse (ASSH), ou encore la coordination de la recherche dans l'écosystème protégé du Parc national suisse (SCNAT). L'enveloppe financière est définie dans

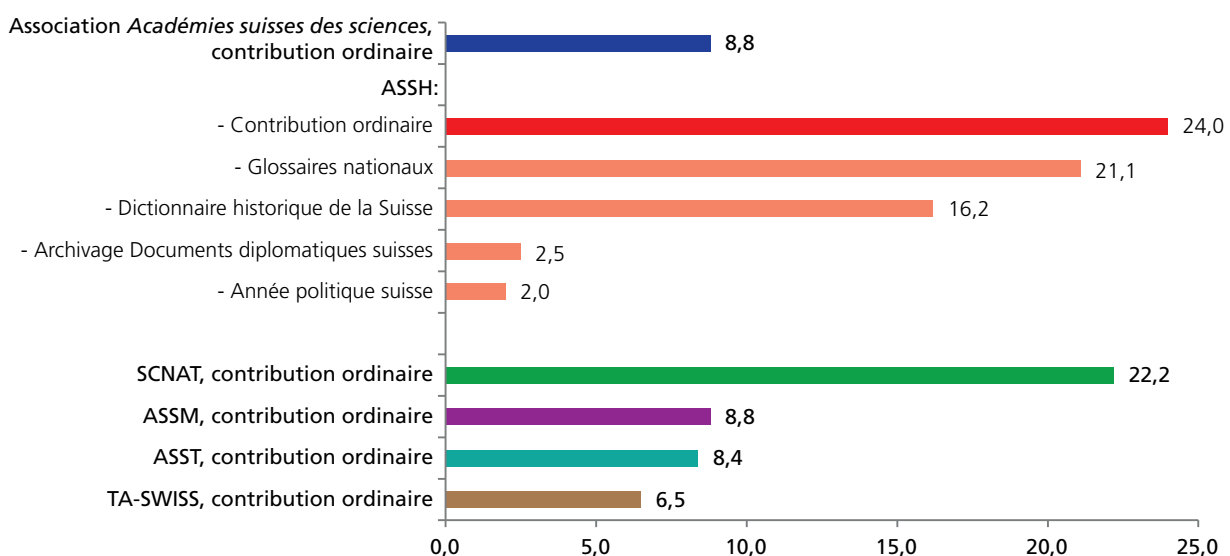
la convention-cadre. Sous réserve des décisions budgétaires des Chambres fédérales, le plafond de dépenses pour les Académies suisses des sciences se monte à 120,4 millions de francs pour les années 2013–2016. Cette enveloppe comprend la contribution ordinaire à l'association, les contributions ordinaires aux quatre académies et au centre de compétences TA-SWISS et, enfin, les contributions spécifiques à quatre entreprises à long terme de l'ASSH (figure). La contribution à l'association (8,8 mio CHF) comprend un montant annuel de 0,5 million de francs pour la tâche transversale «Dialogue Science et société» à l'intention de la fondation Science et Cité ainsi que 1,88 million de francs pour des mesures d'encouragement

dans le domaine MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique).

Objectifs supérieurs de la période

L'association *Académies suisses des sciences* a fait l'objet d'une évaluation intermédiaire en 2010, qui portait principalement sur la réorganisation du domaine des académies scientifiques demandée par la Confédération et le Parlement dans le contexte du message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2008 à 2011. Le bilan de l'évaluation est globalement positif, la réorganisation en cours ayant apporté des avantages aussi bien sur le plan scientifique que sur le plan organisationnel. Dans la période en cours, il est prévu de consolider la réorganisation et d'augmenter encore l'efficacité organisationnelle. A ce titre, la collaboration entre les quatre académies et avec les centres de compétences devra encore être renforcée, en exploitant systématiquement les synergies et en les développant si nécessaire. L'association Académies suisses des sciences devra développer son rôle d'organe d'expertise par l'élaboration, la présentation et la publication globales et transdisciplinaires de résultats scientifiques. Il y a également lieu de considérer régulièrement les possibilités de coopération avec d'autres organes de recherche (hautes écoles, hautes écoles spécialisées, Fonds national suisse, Commission pour la technologie et l'innovation).

Contributions allouées aux Académies suisses des sciences 2013–2016 (millions CHF)



Tâches thématiques coordonnées

L'association Académies suisses des sciences a retenu pour la période 2013–2016 quatre priorités thématiques pour les *tâches coordonnées*:

- **Relève scientifique et formation:** devant la pénurie de personnel qualifié qui se dessine dans l'ensemble des pays de l'OCDE et devant la transition vers une société fondée sur les connaissances, les académies contribueront à faire émerger une relève motivée et qualifiée. En étroite collaboration avec les autres acteurs de la formation, les académies s'emploieront à intéresser les jeunes aux professions scientifiques et aux carrières académiques, notamment dans les domaines où la pénurie de personnel qualifié risque d'être la plus marquée. La Confédération confie aux académies un rôle de coordination entre les différents acteurs participant à la formation de la relève dans le domaine MINT, ce mandat spécifique faisant l'objet d'un protocole additionnel à la convention de prestations.
- **Utilisation durable de ressources limitées:** la gestion durable des ressources limitées est un thème global d'une grande importance, également pour la Suisse. Il incombe aux académies d'étudier les conséquences d'une gestion non durable des ressources, de mettre en évidence des pistes de solution et de les communiquer sous une forme appropriée au monde politique et au grand public.
- **Impact des connaissances et des technologies nouvelles sur la société:** l'impact sociétal, culturel et économique de la science, comme ses risques et ses conséquences, méritent d'être étudiés à la lumière des intérêts des personnes concernées. Dans le cadre de leur tâche d'évaluation des choix technologiques, les académies contribuent à la compréhension mutuelle entre les profanes et les experts, et à créer ainsi les conditions d'une mise en œuvre plus consensuelle des innovations dans la société.
- **Système de santé en mutation:** les intérêts économiques ont une incidence toujours plus grande sur les développements du système de santé. Dans ce contexte, les académies sont appelées à apporter leur contribution

en faveur d'un système de santé durablement finançable, axé sur la qualité de vie et propice à l'autodétermination individuelle.

L'association Académies suisses des sciences assume par ailleurs deux tâches d'organisation. D'une part, elle soutient le dialogue et l'échange partenarial avec le grand public, apportant ainsi une contribution importante à l'ancrage de la science et de la recherche dans la société. D'autre part, les académies scientifiques suisses participent activement au développement international de la science et de la politique scientifique, notamment en tant que membres d'associations académiques internationales ou en soutenant la candidature de scientifiques dans des instances internationales spécialisées.

Contact

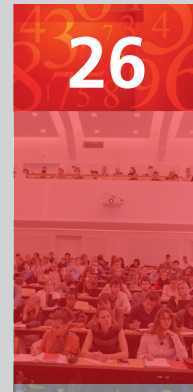
SEFRI, Daniel Marti
 Conseiller scientifique
 Division Recherche et innovation nationales, Unité Recherche nationale
 ☎ + 41 31 322 96 71
 ✉ daniel.marti@sbfi.admin.ch

Conventions de prestations

(en allemand)

- Convention de prestations 2013-2016 avec l'association Académies suisses des sciences:
www.sbfi.admin.ch/akademien
 Convention de prestations 2013-2016 avec la SCNAT:
www.sbfi.admin.ch/scnat
- Convention de prestations 2013-2016 avec l'ASSH:
www.sbfi.admin.ch/sagw
- Convention de prestations 2013-2016 avec l'ASSM:
www.sbfi.admin.ch/samv
- Convention de prestations 2013-2016 avec l'ASST:
www.sbfi.admin.ch/satw

LE CHIFFRE DU MOIS



Le Conseil européen de la recherche (CER) alloue 680 millions d'euros à 302 directeurs de recherche dans 24 pays européens dans le cadre de la dernière édition du concours pour l'obtention des prestigieuses bourses pour chercheurs expérimentés (Advanced Grants). Ce financement, qui peut aller jusqu'à 2,5 millions d'euros par projet, permet à ces scientifiques de continuer à explorer leurs idées les plus novatrices.

Le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne étant les plus grands pays de l'UE, ils accueillent le plus grand nombre de lauréats (resp. 80, 39 et 38 bourses). Avec 26 bourses, la Suisse est en 5^e position. Toutefois, au regard de la taille de la population, c'est en Suisse, en Israël, aux Pays-Bas et au Danemark que se trouvent les chercheurs les plus performants.

IMPRESSUM

Editeur: Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI
 Effingerstrasse 27, 3003 Berne
info@sbfi.admin.ch, www.sbfi.admin.ch
 Rédaction: Dani Duttweiler, Martin Fischer
 Graphisme: Thomas Lüthi, Désirée Kunze
 Imprimerie: OFCL
 Langues: d et f (imprimé), e et i (format numérique)
 ISSN 2296-3685